

grand nombre d'années, sont bien supérieurs par leur esprit d'entreprise, leur intelligence et leurs aptitudes aux affaires, aux sauvages des provinces ci-dessus nommées où il n'existe aucune de ces institutions. La race sauvage d'Ontario a des représentants dans toutes les professions savantes, ainsi que dans tous les autres métiers. Mais je n'ai jamais entendu dire qu'il en fut ainsi des sauvages de Québec ou des provinces maritimes.

Il n'y a aucun doute que des résultats également satisfaisants suivront l'existence d'écoles d'un grade plus élevé dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie-Britannique.

Quant aux écoles de jour sur les réserves des sauvages, comme on l'a dit maintes fois, les circonstances qui ont donné lieu à leur création sur les réserves sont en elles-mêmes un moyen très imparfait de les instruire ; et les appointements que le département est en mesure d'offrir sont tout à fait insuffisants pour engager des instituteurs bien qualifiés et ayant leurs diplômes à subir les misères et les privations qu'ils endureraient pour remplir ces charges dans les réserves sauvages. Ce n'est donc que dans les cas où le montant payé par le département est augmenté d'une certaine somme accordée par la dénomination religieuse, sous les auspices de laquelle l'école est dirigée; qu'on peut obtenir les services d'un instituteur régulièrement diplômé ; et même alors c'est avec difficulté, car aucune résidence n'est fournie à l'instituteur. Pour suppléer à cela, l'instituteur n'a donc que deux alternatives qu'il ne peut regarder comme agréables, savoir : soit de se loger dans une maison de sauvage, ou d'occuper une partie de la maison d'école, comme résidence. L'une ou l'autre de ces manières de se loger comporte nécessairement un logement très restreint, avec en outre, dans le premier cas, le malaise d'un entourage peu sympathique, sinon quelque chose de pire.

ONTARIO.

Les sauvages dans la partie centrale de cette province ont en général une assez bonne récolte. Cependant, de même que pour les cultivateurs blancs, dans certaines localités à cause du temps pluvieux et dans d'autres par suite de sécheresse prolongée, les récoltes ont été légères. Ces sauvages comptent surtout sur l'agriculture pour vivre.

Dans les parties nord de la province, excepté sur la Grande Ile Manitouline, dans le lac Huron, les sauvages comptent principalement sur la chasse et la pêche, jointes sur certaines réserves à l'agriculture ou plutôt au jardinage. Sur la Grande Ile Manitouline les sauvages comptent surtout sur l'agriculture et la pêche, jointes à la coupe de bois ; dans le cas de ceux qui résident dans la partie sud de l'île, qui n'a pas encore été cédée à la Couronne par les occupants sauvages, étant eux-mêmes les locataires et vendant leur bois de construction, sur la surveillance de leur surintendant, aux marchands de bois, et payant au département les droits réguliers pour la coupe de bois, droits qui sont portés au crédit de la bande et contribuent à grossir le capital placé pour eux ils jouissent du surplus payé par les acheteurs de bois.

Un grand nombre de sauvages dans ces parties nord de la province trouvent de l'emploi profitable dans la saison d'été en servant de bateliers et de guides aux sportmen ; quelques autres travaillent dans les scieries, et comme hommes d'équipage sur les bateaux à vapeur et autres embarcations.

Dans le cours de la dernière année la population sauvage de cette province a augmenté de quarante et un.